

Agenda 21 Local de Donzenac
Compte-rendu du Comité de Pilotage n° 7
09 janvier 2015, à 20h00

Présents :

- Mme J. Babi, habitante,
- M. L. Bésanger, habitant,
- M. P. Briolant, habitant,
- M. A. Fronty, habitant,
- M. M. Perrier, habitant,
- M. A. Picon, habitant,
- M. P. Delbancut, Responsable du Pôle économie et projets territoriaux durables de la DREAL du Limousin - Adjoint Mission Promotion du Développement Durable
- Mme M. Lacombe, Directrice de l'EHPAD « L'Abri du Temps »,
- Mme V. Rufino, Directrice de l'Ecole de Donzenac,
- M. G. Bugeat, membre de l'association « Pour la Protection des Saulières »,
- M. M. Chantalat, Président du club des aînés « Le Cantou »,
- M. J-J. Raoux, Président de l'association « Pour la Protection des Saulières »,
- M. Y. Laporte, Maire de Donzenac,
- Mme M-T. Clavel, 4^{ème} Adjoint,
- M. J. Fantou, 5^{ème} Adjoint,
- M. T. Laroze, Conseiller Municipal,
- M. D. Canou, Conseiller Municipal,
- Mme M. Reliat, Conseillère Municipale,
- Mme V. Fourtet, Secrétaire Générale de la commune.

M. Laporte ouvre la réunion et accueille M. P. Delbancut, Responsable du Pôle économie et projets territoriaux durables de la DREAL du Limousin - Adjoint Mission Promotion du Développement Durable.

Puis, le comité de pilotage observe une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat survenu au siège de la rédaction du journal « Charlie Hebdo ».

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Validation des axes de l'Agenda 21 et du plan d'actions 2015/2020

COMPTE-RENDU

M. Laporte et Mme Fourtet présentent les axes et le nouveau plan d'actions.

M. Briolant propose d'installer la borne de recharge des véhicules électriques place de la Mairie. M. le Maire indique que les places de stationnement sur cette place ne sont pas assez nombreuses.

Un débat animé a lieu sur la production d'électricité par panneaux photovoltaïques.

Quant à l'amplitude horaire d'ouverture de la piscine, M. le Maire rappelle que les collectivités locales subissent de plein fouet la réduction de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat (moins 38 500 €

en 2015 pour Donzenac). Il faut donc chercher et trouver toutes les économies possibles. Une mutualisation de notre piscine pourrait même être envisagée avec les collectivités voisines dont les habitants fréquentent cet équipement.

Sur le projet de développement de la signalétique du patrimoine, M. Laporte propose d'intégrer la Maison du XIII^{ème} en partenariat avec la DRAC.

Il indique ensuite que le projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes à Donzenac ne verra certainement pas le jour eu égard au contexte économique. M. Bugeat précise, qu'en effet, le bon sens voudrait que l'on s'oriente vers la mutualisation des salles de spectacle existantes notamment à Allasac et Sainte Féréole.

M. Perrier indique qu'il conviendrait d'intégrer le projet de nouveau centre pour les ados au plan d'actions.

M. Fronty propose la mise en place d'une complémentaire collective au niveau communal.

M. Raoux propose de développer un système de flash code - avec l'installation d'une borne wifi sur la place de la Mairie - qui permettrait aux visiteurs de notre commune d'avoir accès aux informations utiles (patrimoine, restaurants, commerces, photos...) et de s'organiser une véritable visite guidée grâce à leurs smartphones.

M. Perrier suggère de se rapprocher du Pays d'Art qui a un projet similaire.

M. Laporte dit qu'il convient également de se rapprocher de l'Office de Tourisme du Pays de Brive.

A la demande de M. Chantalat, M. le Maire fait le point sur les travaux de la rue de Fontange et l'informe qu'il a sollicité l'Architecte des Bâtiments de France et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

M. Laporte donne la parole à M. Delbancut. Celui-ci remercie la commune de ses diverses invitations. Il salue le travail du comité de pilotage, souligne l'importance de la participation et procède à quelques recommandations :

- Mettre l'accent sur l'évolution de la démarche depuis le premier Agenda 21 en s'appuyant sur la stratégie d'amélioration continue,
- Valoriser le site internet,
- Mettre en avant :
 - o des actions identifiées comme exemplaires,
 - o la cohérence et la complémentarité avec l'action de la CABB,
 - o la volonté affichée d'impliquer et de faire adhérer les habitants au projet.

Il précise qu'à l'issue du dépôt du dossier, deux experts indépendants seront en charge de son analyse. La DREAL sera chargée d'émettre un avis. Un entretien avec la collectivité se déroulera au mois d'avril pour une reconnaissance après les vacances de Pâques. Il termine en précisant qu'en cette période économique difficile, les majorations de financement pour les collectivités impliquées dans le Développement durable se multiplient. Il est donc essentiel de prouver qu'une réflexion est menée sur le territoire, de la faire expertiser et de la faire reconnaître au plus haut niveau.

M. Laporte clôt cette dernière réunion du comité de pilotage en indiquant que depuis 1995 et la labellisation village-étape, la commune n'a cessé de planifier son action afin de toujours garder un temps d'avance. De même, elle a eu le souci permanent d'informer et de faire participer les habitants. C'est donc très logiquement qu'à partir de 2007, elle a structuré son action en faveur du Développement durable au sein d'un Agenda 21. Les labels village-étape et agenda 21 local France sont complémentaires et essentiels pour la commune.